

RELEVÉ DE DECISIONS - CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept septembre à dix-neuf heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Violaine PIERRE.

Etaient présents : MM. Marc ABIME, Stanislas BARTHELEMY, Laurence BERTRAND, Delphine CARON, Chantal CHARPENTIER, David DENOYELLES, Jean-Sébastien GRAINDORGE, Sabrina HILLEBRAND, Stéphane JUNG, Baptiste LECAT, Fabrice LOCMONT, Elodie LORENT, Charlotte LUISIN, Frédéric MULLER, Violaine PIERRE, Sébastien HARLE D'OPHOVE, Valérie GARNET, Jacqueline MOREL

Etaient absents représentés : Cina JOVIAL donne pouvoir à Fabrice LOCMONT

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents et représentés : 19

A été élue secrétaire de séance : Madame Jacqueline MOREL

Le procès-verbal de la séance du 22 juin 2026 a été approuvé à l'unanimité.

✓ **OUVERTURES DOMINICALES**

L'assemblée, à l'unanimité, émet un avis sur cette demande d'ouverture dominicale.

✓ **ADHESION AU SERVICE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME DE LA PLAINE D'ESTREES**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'adhérer** au service commun d'instruction des autorisations d'urbanisme mis en place par la Communauté de communes de la Plaine d'Estrées, sans compensation financière.
- **D'approuver** le projet de convention de mise à disposition du service instructeur entre la CCPE et la commune.
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer la convention d'adhésion au service instructeur de la CCPE et tout document afférent à la mise en œuvre du nouveau service ;

✓ **PARTICIPATION DES COMMUNES AUX DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES – BILAN ANNEE 2025**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- De fixer la participation des communes aux charges de fonctionnement des écoles à :

Période facturée	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
1 ^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025	1 643.92 € / enfant	533.73 € / enfant

- De fixer la participation de la commune de Rivecourt dans le cadre du regroupement pédagogique en prenant en compte les dépenses de fonctionnement des écoles et de la cantine scolaire comme suit :

1^{er} janvier au 31 décembre 2025 : 51 509.07 €

✓ **CREDITS LIVRES – FOURNITURES ET VOYAGES – ANNEE SCOLAIRE 2026/2027**

L'assemblée, à l'unanimité, décide de reconduire les crédits suivants, pour l'année scolaire 2026/2027 :

OBJET	ECOLE MATERNELLE	ECOLE ELEMENTAIRE
Fournitures	37 € par élève	37 € par élève
Livres	0	4 000 €
Voyages scolaires	1 700 €	4 000 €

✓ **CONVENTION DE SERVITUDES ENTRE LA SOCIETE RESEAU DE TRANSPORT D'ELECTRICITE ET LA COMMUNE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'approuver** les termes de la convention de servitude à intervenir avec la société Réseau de Transport d'Électricité (RTE) pour les parcelles communales cadastrées section F n° 851 ;
- **D'accepter** l'indemnité forfaitaire d'un montant de 1 137 € versée par la société RTE ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer ladite convention de servitude, ainsi que tout acte notarié ou document administratif s'y rapportant.

✓ **ENTRETIEN DES LOCAUX COMMUNAUX : RETOUR EN REGIE DIRECTE DU SERVICE**

Avec 18 voix pour et 1 abstention, l'assemblée décide de :

- **Valider** le principe du retour en régie directe de l'entretien des locaux communaux à partir de du 1^{er} janvier 2027,
- **De résilier** le contrat avec la société COFRANETH au 31 décembre 2026,
- **De créer les postes nécessaires soit 1 agent de maîtrise ou agent de maîtrise principal (cat. C) et 1 adjoint technique principal de de 2^{ème} classe ou adjoint technique principal de 1^{ère} classe (cat. C) à temps complet à compter du 1^{er} janvier 2027,**
- **D'autoriser** Madame la Maire à recruter le personnel nécessaire aux besoins du service,
- **D'acquérir** le matériel nécessaire au fonctionnement du service,
- **De prévoir** les crédits au budget de la commune sur 2027,
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer un contrat de prestation de service pour l'entretien des locaux de l'école élémentaire et pour le nettoyage de l'ensemble des vitres de la commune, ainsi que tout acte s'y rapportant.

✓ **ADMISSIONS EN NON-VALEUR DE CREANCES IRRECOUVRABLES**

L'assemblée, à l'unanimité, accepte la mise en non-valeur des titres présentées par le trésorier.

✓ **ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR LE SOUTIEN AUX SINISTRES DES INCENDIES**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'attribuer** une subvention exceptionnelle de 2 000 € à la Fondation de France.
- **D'imputer** cette dépense sur les crédits ouverts au budget primitif de l'exercice en cours.
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette décision.

INSTITUTION ET FIXATION DU TAUX DE LA TAXE SUR LA VACANCE DES LOCAUX D'HABITATION (TVLH)

Vu l'article 1406 bis du Code Général des Impôts et considérant la nécessité pour la commune d'augmenter les capacités de logement en mobilisant le parc de logements vacants, l'assemblée, décide, avec 11 voix pour, 4 voix contre et 4 abstentions :

- **D'instituer** la taxe sur la vacance des locaux d'habitation (TVLH) sur le territoire communal.
- **De charger** Madame la Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

✓ **ACQUISITION DES PARCELLES CADASTREES AC N°65-66 RUE DU MUGUET : ACCORD DE PRINCIPE**

L'assemblée, à l'unanimité, donne un accord de principe à l'acquisition des parcelles AC n°66 et 65 rue du Muguet au prix de 178 000 € et 39 000 € afin d'y implanter la future maison médicale.

✓ **PROJET D'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION SECTEUR NORD DE L'ECOLE MATERNELLE : ACQUISITION DE PARCELLES**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'accepter** d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°25 pour une contenance totale de 2 201 m², au prix de total de 53 264 €,
- **D'accepter** d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°26 pour une contenance totale de 625 m², au prix de total de 15 125 €,
- **D'accepter** d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°28 pour une contenance totale de 391 m², au prix de total de 9 462.20 €,
- **D'accepter** d'acquérir la parcelle cadastrée section AC n°31 pour une contenance totale de 2 213 m², au prix total de de 53 554.60 €, 1 accord en attente d'accord des autres propriétaires indivis,
- **D'accepter** la prise en charge de tous les frais afférents à cette opération,
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer l'acte notarié à venir ainsi que tous documents se rapportant à cette affaire.

✓ **LANCEMENT DE LA PROCEDURE D'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITE PUBLIQUE DANS LE PERIMETRE DE L'ORIENTATION D'AMENAGEMENT ET DE PROGRAMMATION (OAP)**

Avec 17 voix pour et 2 abstentions, l'assemblée décide :

- **D'approuver** le principe de la réalisation du projet d'aménagement mixte (lotissement, béguinage) dans le périmètre de l'OAP.
- **De constater** l'échec des négociations amiables pour l'acquisition des parcelles concernées.
- **D'autoriser** Madame la Maire à solliciter Monsieur le Préfet pour l'ouverture de l'enquête conjointe (utilité publique et parcellaire) en vue de l'obtention de la DUP.
- **D'autoriser** Madame la Maire à signer l'ensemble des actes, pièces, conventions et documents administratifs ou juridiques nécessaires à la conduite de cette procédure.
- **De préciser** que les crédits nécessaires aux acquisitions foncières et aux frais de procédure seront inscrits au budget principal de la commune 2027.

✓ **CREATION D'UN POSTE DE GARDIEN-BRIGADIER A TEMPS COMPLET**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **De créer** un emploi permanent à compter du 1er novembre 2026 au grade de gardien-brigadier à temps complet (35/35ème) ;
- **De préciser** que cet emploi relève de la catégorie C, du cadre d'emplois des agents de police municipale, et sera rémunéré sur la base de la grille indiciaire afférente à ce grade, complétée le cas échéant par le régime indemnitaire en vigueur dans la collectivité ;
- **De modifier** le tableau des effectifs de la commune à compter de cette même date pour intégrer cette création de poste ;
- **De préciser** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours au chapitre 012 (Charges de personnel) ;
- **D'autoriser** Madame la Maire à accomplir toutes les démarches nécessaires, notamment la déclaration de vacance d'emploi auprès du Centre de Gestion, et à signer tout document ou acte administratif relatif à cette création de poste et au recrutement de l'agent.

✓ **ELARGISSEMENT DU RIFSEEP AU CADRE D'EMPLOI DES ASSISTANTS TERRITORIAUX DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES**

Avec 18 voix pour et 1 abstention, l'assemblée décide d'élargir le RIFSEEP aux cadres d'emplois des assistants de conservation du patrimoine et des bibliothèques (B) à compter du 1^{er} juillet 2026, comme précisé ci-dessus.

✓ **INSTAURATION DE L'INDEMNITE SPECIALE ET DE FONCTION ET D'ENGAGEMENT POUR LES AGENTS DE LA FILIERE POLICE MUNICIPALE**

L'assemblée, à l'unanimité, décide :

- **D'instaurer** l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement à compter du 1^{er} octobre 2026.
- **D'instaurer** l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement au bénéfice des agents relevant des cadres d'emplois suivants :
 - Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des directeurs de police municipale
 - Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des chefs de service de police municipale
 - Les fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des agents de police municipale
- **D'instaurer** une part fixe de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement.

Longueil Sainte Marie, le 21 septembre 2026

La Maire,

Violaine PIERRE,



